

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)

Brève description de l'INMOA

L'évaluation et la restauration des sites miniers orphelins/abandonnés (O/A) situés un peu partout au Canada a retenu davantage l'attention à l'échelle nationale au cours des deux dernières années. En créant l'INMOA en 2002, les ministres canadiens des Mines ont montré qu'ils sont résolus à régler ce grave problème environnemental. L'INMOA est un programme coopératif canadien. Son orientation lui est fournie par un Comité de consultation réunissant des représentants de l'industrie minière, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes environnementaux non gouvernementaux et des Premières nations. Le Comité de consultation évalue les enjeux clés et présente des recommandations au sujet d'approches coopératives et de partenariats qui pourraient servir la mise en œuvre de programmes de restauration partout au Canada.

Avec suffisamment de ressources et de détermination, il est possible d'enregistrer, d'ici dix ans, des progrès importants dans le nettoyage de nombreux sites miniers O/A.

Contexte

Le Canada renferme des sites miniers qui sont O/A depuis longtemps. La responsabilité financière de la restauration de leur environnement, le coût financier de leur nettoyage et des craintes pour la santé humaine sont greffés à cette question majeure.

En 1999 et en 2000, diverses parties ont demandé aux ministres des Mines de charger un groupe de travail conjoint industrie/gouvernement d'examiner la question des mines abandonnées avec l'aide d'autres parties. Les Ministres ont appuyé cette initiative et demandé la tenue d'un atelier multipartite afin que soient déterminés les principaux enjeux et priorités.

L'Atelier sur les mines abandonnées, qui a eu lieu à Winnipeg en juin 2001, a permis d'examiner les enjeux liés aux sites miniers O/A et de déterminer les processus à adopter pour aller de l'avant. Cinq grands thèmes ont été abordés :

- constitution d'un inventaire national;
- point de vue des communautés;
- création d'attentes rationnelles et de normes;
- propriété des sites et responsabilité financière;
- identification de modèles de financement.

Les participants se sont entendus sur des principes directeurs et des recommandations qui ont été présentés à la Conférence des ministres des Mines de septembre 2001.

Les Ministres ont reconnu l'importance de mettre sur pied un vaste programme en vue de la restauration des sites miniers O/A et ont demandé la formation d'un comité de consultation sur les mines O/A.

Durant les deux premières années, l'INMOA a disposé d'un budget annuel d'environ 100 k\$, grâce à ses partenaires de l'industrie et du gouvernement. Quatre groupes de travail ont été mis sur pied. Ils sont chargés de ces programmes :

- collecte de l'information;
- participation des communautés;
- obstacles législatifs à la collaboration;
- méthodes de financement.

Membres du Comité de consultation de l'INMOA

Christine Kaszycki (présidente) – Province du Manitoba
 Gilles Tremblay (Secrétariat) – CANMET, Ressources naturelles Canada (RNCAN)
 Joanna Ankersmit – Affaires indiennes et du Nord Canada
 Louis Bienvenu – Province de Québec
 Scott Clausen/Rob Johnstone – RNCAN
 Dick Cowan – Province de l'Ontario
 Jacinthe David – Santé Canada
 Charles Dumaesq/Lisa Keller – Environnement Canada
 Wayne Fraser – La Compagnie Minière et Métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée
 Elizabeth Gardiner – Association minière du Canada
 Gerald Harper – Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Charlene Hogan (Secrétariat) – CANMET, RNCAN
 Robert Holmes – Gouvernement du Yukon
 Lawrence Ignace – Assemblée des Premières nations
 Joan Kuyek – Mines Alerte Canada
 Brennain Lloyd – Northwatch
 Chef Glenn Nolan – Assemblée des Premières nations
 Patrick Reid – Ontario Mining Association
 Gregg Stewart – Province de la Colombie-Britannique

État d'avancement des programmes

Collecte de l'information. Le Canada doit se doter d'une capacité d'établir un inventaire national de ses sites miniers O/A en utilisant les inventaires fédéraux, provinciaux et territoriaux compatibles. Pour ce faire, il a besoin de définitions « nationales » normalisées. Un examen de l'information dont dispose chacune des entités administratives est en cours. Cet examen a pour but d'établir des paramètres communs pour la création d'un système national.

Participation des communautés. Des études de cas portant sur la participation des communautés ont été effectuées pour trois sites miniers canadiens. Ces études ont permis de formuler des lignes directrices, qui sont énoncées dans la brochure *Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités*. Ce programme a atteint ses objectifs, mais l'INMOA continuera d'examiner des moyens de favoriser la participation réelle des populations dans le cadre de la restauration des sites miniers O/A.



Obstacles législatifs à la collaboration. Les obstacles réglementaires ou institutionnels, les désincitations à assumer les responsabilités financières et les possibilités de coopération ont été examinés dans le contexte de la restauration volontaire des sites miniers O/A. Le rapport qui a suivi cet examen a servi de toile de fond à un atelier multipartite qui a eu lieu à Ottawa en 2003. Les participants à cet atelier ont évalué les principaux obstacles et déterminé des approches pour les surmonter. Ces recommandations ont par la suite été précisées aux fins de l'élaboration du cadre d'action.

Méthodes de financement. Divers moyens de financer le nettoyage des sites miniers O/A ou la gestion des responsabilités financières liées à ces sites font l'objet d'un rapport. Des personnes compétentes dans ce domaine ont été interviewées. On trouve leurs vues et celles des auteurs dans le rapport. Les avantages et les inconvénients de chaque méthode ont été évalués et des options ont été recommandées. Aucune méthode de financement ne saurait constituer, à elle seule, la solution. Il faudra vraisemblablement avoir recours à plusieurs méthodes. On s'occupe présentement de trouver des moyens de préciser et de continuer d'examiner les méthodes de financement.

Transfert de technologie. Tous les rapports, bulletins, brochures et comptes rendus d'ateliers sont disponibles au site Web de l'INMOA, à www.abandoned-mines.org. Des mises à jour de l'activité sont distribuées régulièrement au Réseau de l'INMOA.

Cadre d'action

En 2003, les recommandations des principaux programmes ont été intégrées à un cadre d'action. La mise en œuvre de ce dernier nécessitera l'appui permanent et l'engagement de toutes les parties intéressées au cours des prochaines années. La détermination indéfectible des ministres des Mines d'œuvrer à l'atteinte de cet objectif commun qu'est la restauration des sites miniers O/A constituera une pierre angulaire de cette approche.

Parmi les éléments clés du cadre d'action, notons :

- l'élaboration d'un cadre stratégique traitant les enjeux législatifs/réglementaires liés au défi que sont les mines O/A – *objectif : fournir aux diverses entités administratives des lignes directrices à l'égard des exigences réglementaires s'appliquant aux sites miniers O/A;*
- la conclusion d'ententes intergouvernementales de partage des coûts afin de restaurer les sites prioritaires – *objectif : à court terme, fournir un moyen d'augmenter la capacité de restaurer les sites prioritaires; à long terme, évaluer et mettre en œuvre une vaste gamme d'autres mécanismes de financement déterminés par les diverses entités administratives, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les méthodes de financement;*
- la production d'une série de documents d'orientation visant à faciliter la restauration des sites miniers O/A partout au Canada, dont :
 - des lignes directrices pour l'examen des lois des diverses administrations, pour ce qui est de la collaboration, de la responsabilité financière et du financement;
 - des lignes directrices pour la facilitation et la coordination de la restauration volontaire;
 - des lignes directrices pour l'évaluation et la priorisation des sites;
 - un engagement permanent à favoriser le transfert de la technologie et le recours aux pratiques exemplaires.

Pour vous renseigner sur les activités et les publications de l'INMOA, veuillez visiter son site Web, à www.abandoned-mines.org.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'INMOA, veuillez contacter Gilles Tremblay (Secrétariat) par téléphone au (613) 992-0968 ou par courriel à mines_abandonnees@nrcan.gc.ca